



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB 30.09.2022
Publications supplémentaires: KABGE 30.09.2022
Date d'échéance prévue: 30.09.2023
Numéro de publication: SB02-0000035527

Entité de publication

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer AUTO SOFIA SA, soit pour elle: Hussein El Moussawi, Administrateur

Débiteurs:

AUTO SOFIA SA, soit pour elle: Hussein El Moussawi, Administrateur
CHE-281.400.634

Créanciers:

SOGECA SA
CHE-383.232.294

Représentant:

Joël CHEVALLAZ
Passage des Lions 6
1204 Genève

Indications sur le commandement de payer:

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

22229163R

Créances:

CHF 20210.05 5.00 % depuis 09.12.2019

Créance en remboursement du solde des acomptes payés par SOGECA SA à AUTO SOFIA SA, en raison de l'inexécution par AUTO SOFIA SA du contrat de vente conclu avec SOGECA SA portant sur la vente et livraison de matériel par AUTO SOFIA SA à SOGECA SA.

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créance ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite. Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève Rue du Stand 46 1204 Genève